

# CODE DE VIE

La direction a mis en oeuvre une politique de "tolérance zéro" pour les enfants et les parents ayant un comportement inapproprié. Le camp du Relais du Bout se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un participant dont la conduite sera jugée inacceptable pour la sécurité, l'intégrité et le respect des autres.

- J'écoute les consignes données par tous les animateurs.
- Je parle clairement avec un bon langage.
- Je joue de façon sécuritaire à tous les jeux, à la piscine et dans les sorties.
- Je fais attention au matériel que l'on me prête: je le remets à sa place et en bon état.
- Je garde mon environnement propre: je jette mes déchets à la poubelle et je fais attention aux locaux.
- J'utilise des moyens pacifiques pour régler mes conflits.
- Je viens au camp pour m'amuser, alors je participe activement à toutes les activités.

## **Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de :**

- Sacrer ou d'avoir un langage inapproprié
- Frapper les autres ou me battre
- Me sauver
- Crier des noms
- Lancer des objets
- Être arrogant envers les animateurs
- Briser du matériel
- Vandaliser le site ou les bâtiments

---

## **Si l'enfant ne respecte pas ces règles:**

**1er avis:** l'enfant reçoit un avis verbal de son animateur et un suivi est effectué auprès des parents.

**2e avis:** La personne responsable du camp rencontre les parents de l'enfant.

**3e avis:** La personne responsable du camp et son supérieur immédiat rencontrent les parents.

**4e avis:** Selon la gravité de son geste, l'enfant est suspendu des activités du programme auquel il participe pour un temps indéterminé.

**5e avis:** L'enfant est expulsé des activités.

**\* Selon la gravité du geste, il est possible de passer immédiatement au 4e ou 5e avis**

Si votre enfant démontre des problèmes de comportements qui nuisent au bon déroulement des activités, nous suivons les étapes disciplinaires du code de vie.